

**LE 30 SEPTEMBRE 2013**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce trentième jour de septembre de l'an deux mil treize, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné  
Les conseillers: M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt  
M. Robert Normand M. Guy Thibouthot  
M. Martin Faucher

formant quorum du conseil.  
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les procès-verbaux du 3, 10 et 25 septembre 2013 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

**APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE SEPTEMBRE 2013**

Secteur d'activités	Budget 2013	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	256 671 \$	18 798 \$	219 227 \$	37 444 \$
Sécurité publique	222 776 \$	8 437 \$	127 602 \$	95 174 \$
Transport routier	422 587 \$	24 197 \$	332 353 \$	90 234 \$
Hygiène du milieu	249 177 \$	13 825 \$	154 242 \$	94 935 \$
Industrie & Commerce	58 043 \$	0 \$	58 048 \$	-5 \$
Loisirs et culture	67800 \$	8 740 \$	79 995 \$	- 12 195 \$
Frais de financement	138 016 \$	1 940 \$	93 151 \$	44 865 \$
Remb. en capital	474 490 \$	27 100 \$	277 100 \$	197 390 \$
Investissements prévus	557 440 \$	10 999 \$	92 503 \$	464 937 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>2 447 000 \$</b>	<b>114 036 \$</b>	<b>1 434 221 \$</b>	<b>1 012 779 \$</b>
<b>Revenus</b>	<b>2 447 000 \$</b>	<b>\$</b>	<b>1 914 385 \$</b>	

*À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.*

**CORRESPONDANCE**

- ↳ Le Ministère des Finances et de l'Économie a annoncé le remboursement, pour les organismes municipaux, de la TVQ au taux de 62,8% effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- ↳ Entre le 29 janvier et le 5 février, les Forces de l'armée effectueront une opération de sécurité en environnement hivernal en Nouvelle-Beauce.
- ↳ Le tableau des changements des valeurs foncières des cinq municipalités visées par le dépôt des nouveaux rôles d'évaluation a été préparé par la MRC de la Nouvelle-Beauce.
- ↳ Réception de l'approbation du règlement d'emprunt no 417 concernant le rang St-Louis reçu du Ministère des Affaires municipales.
- ↳ Le réseau BIBLIO nous informe que la tarification annuelle est fixée pour l'année 2014 à 3,81\$ par personne.

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de septembre.

**126-09-2013 BUDGET MODIFIÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

Il est proposé par Guy Thibouthot et résolu unanimement que le Conseil accepte la révision du budget 2013 de la Société d'habitation du Québec, qui porte la part municipale de 4311\$ à 4 675\$. Cet ajustement est justifié par la rénovation d'un logement libre.

**127-09-2013 OUVERTURE DE SOUMISSION / CLIMATISATION DE LA SALLE**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que suite aux deux soumissions reçues, celle de Ferblanterie Roger Drouin inc au coût de 15 185\$ avant taxes soit acceptée pour la climatisation de la salle municipale. Les travaux doivent être exécutés au 30 novembre 2013.

**128-09-2013 ENTRÉE DE MARC-ANDRÉ BISSON/RANG ST-ANTOINE**

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de Marc-André Bisson et Marylin Gagnon à l'effet de procéder au changement des ponceaux existants de leur entrée sur le lot 4083815. Ceux-ci étaient d'un diamètre de 14 pces et seront remplacés pour des ponceaux de 18 pces. Ils devront se conformer au règlement n° 337 régissant l'installation de tuyaux pour entrée privée dont une copie leur a été remise.

**129-09-2013 ENTRÉE DE M. NICOLAS LACASSE / RANG ST-LOUIS**

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de M. Nicolas Lacasse à l'effet de procéder à la fermeture du fossé situé entre ses deux entrées sur le lot no 4084523. Il devra se conformer au règlement n° 337 régissant l'installation de tuyaux pour entrée privée dont une copie lui a été remise.

**130-09-2013 ENTRÉE DE M. DAVE CARBONNEAU**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de M. Dave Carbonneau d'agrandir ses entrées des lots 4084028 et 4084031 du rang St-Louis afin d'atteindre la largeur maximale permise qui est de 32 pieds. Il devra se conformer au règlement no 337 régissant l'installation de tuyaux pour entrée privée dont une copie lui a été remise.

**131-09-2013 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR RÉSERVE DE SABLE**

Sur la proposition de Pierre Trudel et résolu unanimement que le Conseil accepte la soumission de Transport Éric Boissonneault pour la fourniture d'abrasif (AB10) pour nos routes au coût de 8,52\$ la tonne pour une quantité de 1000 tonnes.

**OPÉRATEUR DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT**

Remis au mois prochain, la décision n'a pas encore été prise

**132-09-2013 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DANS LE SECTEUR URBAIN ET SERVICES DE CHARGEUR**

Il est proposé par Guy Thibouthot et résolu unanimement de demander des soumissions pour les travaux de déneigement dans le secteur urbain et services de chargeur.

**133-09-2013 DEMANDE DE COÛTS / PRODUITS PÉTROLIERS**

Il est proposé par Martin Faucher et résolu unanimement que le Conseil demande des soumissions pour la fourniture et la livraison de mazout et de carburant diesel pour la saison 2013-2014. Un appel d'offres est préparé et sera acheminé aux fournisseurs ciblés.

**134-09-2013 MANDAT À L'ENTREPRENEUR/ DOSSIER RACCORDEMENT DU PUIITS NO 3**

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que suite aux cinq soumissions reçues, l'offre de Conrad Giroux inc soit acceptée au coût de 240 363,95\$ pour les travaux de raccordement du puits no 3. Le tout est conditionnel à l'accord de la CPTAQ qui reste à être confirmé.

**135-09-2013 OFFRE DE SERVICE POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par Pierre Trudel et résolu unanimement que l'offre de Genivar au coût de 13 950\$ soit acceptée pour la surveillance du projet du raccordement du puits no 3. Le tout est conditionnel à l'accord de la CPTAQ que nous n'avons pas encore reçu.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES**

Considérant qu'une seule soumission a été reçue, que le coût représente 15% d'augmentation et qu'il dépasse largement l'estimation établie, le conseil rejette la soumission reçue et retourne en appel d'offres. La demande sera modifiée à l'effet de demander des soumissions sur une période de 3 ans et 5 ans.

**136-09-2013 OUVERTURE DE SOUMISSION POUR ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par Guy Thibouthot et résolu unanimement que le Conseil accepte la soumission de Les Entretiens Karl Parent enr. au coût de 4000\$ avant taxes pour l'entretien de la patinoire, de l'anneau de glace et l'entrée du terrain des loisirs pour la saison 2013-2014.

**137-09-2013 PROJET \*ESPACE JEUNESSE\***

ATTENDU QUE le Fonds jeunesse régional de Chaudière-Appalaches subventionne des projets de regroupement et d'animation destiné pour le groupe d'âge de 10-17 ans jusqu'à un maximum de 80%;

ATTENDU QUE ce projet vise à favoriser l'engagement des jeunes dans la communauté, principalement auprès des organismes qui ont des choses à leur apprendre ou qui désirent bénéficier de leur aide dans la réalisation des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Trudel et résolu majoritairement, Guy Thibouthot et Hertel Vaillancourt contre, que -M. Yves Turgeon, coordonnateur en loisirs, soit mandaté pour préparer et présenter la demande de subvention auprès du Fonds jeunesse régional de Chaudière-Appalaches.

-La directrice générale soit autorisée à signer tous les documents légaux relatifs au projet.

**138-09-2013 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 372 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE.**

ATTENDU QUE la garde d'animaux de ferme ou d'élevage, tels des chevaux, n'est permise qu'en zone agricole;

ATTENDU QU'un projet de garde de chevaux est prévu sur le lot 4 084 508, situé dans la zone VIL-9;

ATTENDU QU'une partie de ce lot pourrait être incluse dans la zone A-14, rendant ainsi conforme le projet de garde de chevaux;

ATTENDU QUE ce lot est situé dans un îlot déstructuré, en vertu de l'article 59 de la LPTAA;

ATTENDU QU'il y a déjà une résidence construite sur cette propriété, que le morcellement n'est pas autorisé dans cet îlot et qu'il n'en résultera aucune perte de terrains constructibles pour la municipalité;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

Pour ces causes, avis de motion est donné par Guy Thibouthot, conseiller de la municipalité de Sainte-Marguerite, qu'à une session subséquente du conseil de la municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n° 372 afin d'agrandir la zone A-14 à même la zone VIL-9.

De plus, cet avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture et une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres présents.

**DIVERS**

- Une seule offre d'achat nous a été acheminée pour le Ford 150, alors il sera vendu à Samuel Bisson au montant de 600\$

**Période de questions**

La maire répond aux questions.

**Je**, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

**139-09-2013 CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Martin Faucher, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h10.

\_\_\_\_\_  
Adrienne Gagné, Maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Chabot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

